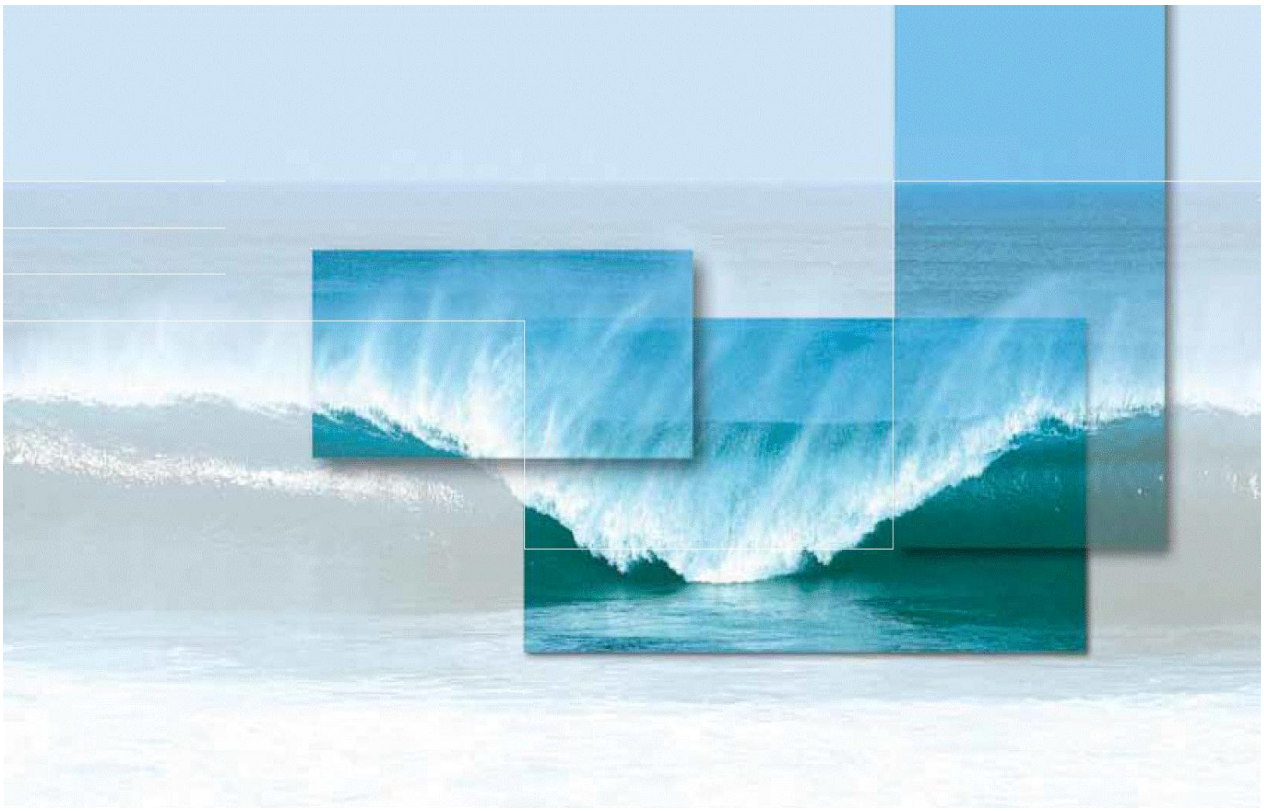


États financiers de

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Pour l’exercice terminé le 31 mars 2026

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2026

États financiers de Pêches et Océans Canada, Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Cat #: Fs1-84/1F-PDF

ISSN 2816-2226

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2026, et de tous les renseignements qui y figurent, incombe à la direction de Pêches et Océans Canada (le Ministère). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du gouvernement du Canada, qui reposent sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction doit assurer l'intégrité et l'objectivité de l'information contenue dans les états financiers. Certains des renseignements contenus dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction et tiennent dûment compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction maintient un ensemble de comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de Pêches et Océans Canada. Les renseignements financiers présentés dans le cadre de la préparation des Comptes publics du Canada et inclus dans le Rapport sur les résultats ministériels de Pêches et Océans Canada concordent avec ces états financiers.

Il incombe également à la direction de maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux autres lois, règlements, pouvoirs et politiques applicables.

La direction vise à garantir l'objectivité et l'intégrité des données qui figurent dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés compétents et en assurant leur formation et leur perfectionnement ; en prenant des dispositions organisationnelles pour assurer une répartition appropriée des responsabilités ; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de Pêche et Océans Canada soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction ; en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de CIRF fondée sur les risques.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable en fonction d'un processus continu visant à déterminer les principaux risques, à évaluer l'efficacité des contrôles clés connexes et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur les risques du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 a été effectuée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et les résultats et les plans d'action sont résumés dans l'annexe.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (suite)

L'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne du Ministère sont examinées par le personnel de la vérification interne, qui effectue des vérifications périodiques des différents secteurs des opérations du Ministère, et par le Comité ministériel de vérification, qui supervise les responsabilités de la direction en ce qui concerne le maintien de systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers à la sous-ministre.

Les états financiers de Pêches et Océans Canada n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Original signé par
Paul MacKinnon
Sous-ministre

Original signé par
Michael de Sa
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
15 septembre 2026

Exercice terminé le 31 mars 2026

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	2026	2025
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	747 729 $	750 473 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	105 597	147 374
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 5)	330 860	739 564
Revenus reportés (note 7)	6 180	4 957
Autres passifs (note 8)	20 514	45 306
Avantages sociaux futurs (note 9)	15 461	29 405
Passifs éventuels (note 10)	216 765	509 859
	1 443 106	**2 226 938**
Passifs détenus pour le compte du gouvernement		
Revenus reportés (note 7)	(6 180)	(4 957)
	(6 180)	**(4 957)**
Total des passifs nets	**1 436 926**	**2 221 981**
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	740 199	746 368
Débiteurs et avances (note 11)	108 126	128 735
Prêts (note 12)	56 755	48 090
	905 080	**923 193**
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 11)	(72 312)	(81 484)
Prêts (note 12)	(56 755)	(48 090)
	(129 067)	**(129 574)**
Total des actifs financiers nets	**776 013**	**793 619**
Dette nette ministérielle	**660 913**	**1 428 362**
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 14)	188 587	228 000
Stocks (note 15)	-	110 932
Immobilisations corporelles (note 16)	2 660 196	9 827 198
Total des actifs non financiers	**2 848 783**	**10 166 130**
Situation financière nette ministérielle (note 17)	**2 187 870 $**	**8 737 768 $**

Obligations contractuelles (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par
Paul MacKinnon
Sous-ministre
Ottawa, Canada
15 septembre 2026

Original signé par
Michael de Sa
Dirigeant principal des finances

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	2026 Résultats prévus	2026 Réel	2025 Réel
Charges			
Pêches	1 356 314 $	1 252 473 $	1 118 786 $
Écosystèmes aquatiques	685 707	671 005	671 154
Navigation maritime	341 770	175 862	359 071
Opérations maritimes et intervention	1 024 210	420 239	1 122 113
Services internes	627 912	229 612	682 187
Total des charges	**4 035 913**	**2 749 191**	**3 953 311**
Revenus			
Vente de biens et de services	87 153	67 922	92 734
Revenus divers	8 723	2 219	10 404
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(55 865)	(51 190)	(57 228)
Total des revenus	**40 011**	**18 951**	**45 910**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**3 995 902 $**	**2 730 240 $**	**3 907 401 $**
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		4 433 216	5 209 893
Variations des montants à recevoir du Trésor		(6 170)	(2 190)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 19)		168 037	192 341
Éléments d'actif et de passif transférés (à)/d'autres ministères gouvernementaux (note 20)		(8 414 741)	(882)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		**(6 549 898)**	**(1 491 761)**
Situation financière nette ministérielle — début de l'exercice		8 737 768	7 246 007
Situation financière nette ministérielle — fin de l'exercice		**2 187 870 $**	**8 737 768 $**

Information sectorielle (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	2026	2025
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**(6 549 898 $)**	**(1 491 761 $)**
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 065 810	1 696 998
Amortissement des immobilisations corporelles	(266 814)	(350 675)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(3 642)	(2 725)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(25 279)	(74 608)
Ajustement au coût des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(7 761)	(67 385)
Transferts (à)/d'autres ministères gouvernementaux (note 20)	(7 929 316)	(614)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**(7 167 002)**	**1 200 991**
Variation due aux stocks	(110 932)	8 819
Variation due aux charges payées d'avance	(39 413)	224 312
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	**(767 449)**	**(57 639)**
Dette nette ministérielle — début de l'exercice	1 428 362	1 486 001
Dette nette ministérielle — fin de l'exercice	**660 913 $**	**1 428 362 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**2 730 240 $**	**3 907 401 $**
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(266 814)	(350 675)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(25 279)	(74 608)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(168 037)	(192 341)
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	169 271	(2 312)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des débiteurs et avances	(11 437)	2 418
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(39 413)	224 312
Diminution (augmentation) des stocks	(110 932)	8 819
Diminution des créditeurs et des charges à payer	2 744	6 028
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	41 777	3 892
Diminution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations attribuable aux règlements	229 189	2 783
Diminution des autres passifs	24 792	12 413
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	13 944	(617)
Diminution (augmentation) des passifs éventuels	293 094	(33 086)
Transfert d'avances salariales d'urgence et de trop-payés de salaires à/(d') autres ministères gouvernementaux (note 20)	487 909	268
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	**3 371 048**	**3 514 695**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 065 810	1 696 998
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(3 642)	(2 725)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	**1 062 168**	**1 694 273**
Activités de financement		
Paiements des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées	-	925
Encaisse utilisée pour les activités de financement	**-**	**925**
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**4,433,216 $**	**5 209 893 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

Pêches et Océans Canada a été établi en vertu de la *Loi sur le ministère des Pêches et des Océans* et dois faire rapport au Parlement par l'entremise de la Ministre des Pêches.

Les principales autorités législatives pour le Ministère sont les suivantes :

- *Loi sur les océans ;*
- *Loi sur les pêches ;*
- *Loi sur les espèces en péril ;*
- *Loi sur la protection des pêches côtières ;*
- *Loi sur la marine marchande du Canada de 2001 ; et*
- *Loi sur les ports de pêche et de plaisance.*

Le Ministère est actuellement organisé selon les responsabilités essentielles suivantes :

- **Pêches** : Gérer les pêches, l'aquaculture et les programmes de pêche autochtone du Canada, ainsi que soutenir les ports de pêche commerciale tout en appliquant les lois pertinentes.
- **Écosystèmes aquatiques** : Conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes aquatiques ainsi que les espèces aquatiques du Canada des répercussions humaines et des espèces envahissantes.
- **Navigation maritime** : Fournir de l'information et des services pour faciliter la navigation dans les eaux canadiennes.
- **Opérations maritimes et intervention** : Offrir des services d'intervention en milieu marin et exploiter la flotte civile du Canada.
- **Les Services internes** comprennent les groupes d'activités et les ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

1. Pouvoirs et objectifs (suite)

À compter du 2 septembre 2025, le contrôle et la surveillance de la Garde côtière canadienne et du Groupe des services de soutien de la Garde côtière canadienne ont été transférés du ministère des Pêches et des Océans au ministère de la Défense nationale conformément au décret C.P. 2025-0639. Par conséquent, les présents états financiers comprennent les revenus et les charges des activités transférées jusqu'au 1er septembre 2025 inclusivement.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2026-2027. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2026-2027.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus et revenus reportés

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir.

Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.

Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les dettes du ministère. Bien que le sous-ministre soit tenu d'exercer un contrôle comptable, il n'a aucun pouvoir quant à l'utilisation de ces revenus non disponibles. Par conséquent, ces revenus sont gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction des revenus bruts de l'entité. Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement comprennent la vente de services et les gains découlant de la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(e) Charges

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

i. **Prestations de retraite :**
Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii. **Indemnités de départ :**
L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payés la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Le ministère comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(g) Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers comprennent les comptes et les prêts en cours, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale.

Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts.

Les débiteurs et les prêts sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Les conditions avantageuses comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans condition sont comptabilisés comme des prêts. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, comme décrits à la note 16. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens* ; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition ; et des actifs incorporels. Les carburants sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré mobile.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces, matériaux, fournitures et de carburants utilisés lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

(k) Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(k) Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Un passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une obligation juridique d'engager des coûts de la mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Les coûts liés à la mise hors service d'une immobilisation sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation peut survenir relativement à une immobilisation corporelle qui n'est pas comptabilisée ou qui n'est plus utilisée à des fins productives. Dans ce cas, les coûts liés à la mise hors service d'une immobilisation seraient passés en charges. L'évaluation du passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour mettre hors service une immobilisation corporelle.

Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures, et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont sujets à une incertitude relative à la mesure, telle que mentionnée à la note 5, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans l'estimation des coûts d'assainissement des sites contaminés, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs, l'inflation, les taux d'intérêts et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement ou des coûts de la mise hors service d'immobilisation. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée de la révision des normes environnementales ou de changements de réglementation pourraient entrainer des changements considérables aux passifs environnementaux comptabilisés.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(m) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi qu'à l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du ministère pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

3. Autorisations parlementaires (suite)

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2026	2025
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**2 730 240 $**	**3 907 401 $**
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(266 814)	(350 675)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(25 279)	(74 608)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(168 037)	(192 341)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	41 777	3 892
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	169 271	(2 312)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	13 944	(617)
Diminution (augmentation) des passifs éventuels	293 094	(33 086)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(1 223)	1 612
Dépense pour mauvaises créances	(1 398)	(10 348)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	11 841	16 291
Augmentation (diminution) des comptes affectés des amendes supplémentaires pour infractions (note 17)	(34)	8
Autres	31	854
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas une incidence sur les autorisations	**67 173**	**(641 330)**
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 065 810	1 696 998
Diminution des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées		925
Diminution (augmentation) des stocks	(110 932)	8 819
Salaires payés en trop	2 067	3 270
Prêts émis	13 396	14 636
Diminution des obligations à la mise hors service d'immobilisations	229 189	
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(39 413)	224 312
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	**1 160 117**	**1 948 960**
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**3 957 530 $**	**5 215 031 $**

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2026	2025
Autorisations fournies		
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement	1 780 559 $	2 375 579 $
Crédit 5 — Dépenses en capital	1 359 141	2 099 012
Crédit 10 — Subventions et contributions	1 040 910	820 617
Montants législatifs	195 608	227 078
Total des autorisations fournies	**4 376 218**	**5 522 286**
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(2 939)	(2 132)
Périmés :		
Fonctionnement	(69 853)	(69 709)
Capital	(211 513)	(175 864)
Subventions et contributions	(134 383)	(59 550)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**3 957 530 $**	**5 215 031 $**

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer du Ministère :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Créditeurs — autres ministères et organismes	39 592 $	60 896 $
Créditeurs — parties externes	273 671	257 444
Total des créditeurs	**313 263**	**318 340**
Charges à payer	434 466	432 133
Total des créditeurs et des charges à payer	**747 729 $**	**750 473 $**

Dans le cadre du Budget 2025, le gouvernement a annoncé des mesures d'économies que les ministères devront mettre en œuvre d'ici 2028-2029. Par conséquent, au 31 mars 2026, le Ministère a comptabilisé une obligation au titre des indemnités de départ d'un montant de 1,8 million de dollars. Selon les estimations actuelles, le coût total des mesures de réaménagement des effectifs devant être mises en œuvre d'ici 2028-2029 pourrait atteindre environ 13,9 millions de dollars.

5. Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations incluent :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Passifs d'assainissement pour les sites contaminés	124 937 $	307 526 $
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	205 923	432 038
Total	**330 860 $**	**739 564 $**

a) Assainissement des sites contaminés

« L'approche fédérale en matière de lieux contaminés » du gouvernement établit un cadre de gestion des sites contaminés en utilisant une approche fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés identifiés qui sont situés sur les terres fédérales, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour la santé humaine et pour l'environnement.

Le Ministère a relevé un total de 818 sites (1 410 sites en 2025) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. La diminution est principalement attribuable au transfert de 544 sites contaminés au ministère de la Défense nationale en 2026, conformément à un décret. Le Ministère a évalué 347 sites (877 sites en 2025) nécessitant des mesures correctives, pour lesquels un passif brut de 123 706 037 $ (298 660 528 $ en 2025) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites par des experts environnementaux.

De plus, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts courants et historiques est utilisé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. En conséquence, il existe 23 sites non évalués (106 sites en 2025) pour lesquels un passif estimé de 1 231 652 $ (8 865 797 $ en 2025) a été enregistré basé sur ce modèle.

La combinaison de ces deux estimations, totalisant 124 937 689 $ (307 526 325 $ en 2025), constitue la meilleure estimation de la direction concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers.

5. Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

a) Assainissement des sites contaminés (suite)

Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 448 sites restants (427 sites en 2025). Certains de ces sites sont à différents stades d'essais et d'évaluations et si l'assainissement est nécessaire, un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Pour d'autres sites, le Ministère ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs (il y a absence probable de toute incidence environnementale significative ou menace pour la santé humaine). Ces sites seront réexaminés et un passif pour assainissement sera comptabilisé si l'on prévoit renoncer à des avantages économiques futurs.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2026 et du 31 mars 2025. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2,0 % (2,0 % en 2025). L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé.

Le coût d'emprunt du gouvernement du Canada qui s'applique aux courbes de rendement coupon zéro a été utilisé pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux d'actualisation au 31 mars 2026 varient de 2,59 % pour un terme d'un an (2,44 % en 2025) à 3,95 % pour un terme de 30 ans ou plus (3,27 % en 2025).

	2026				2025			
(en milliers de dollars)	Nombre de sites totaux	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Nombre de sites totaux	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives
Pratiques liées aux carburants [1]	14	9	3 094 $	3 483 $	58	53	11 787 $	13 206 $
Décharges [2]	0	0	0	0	4	4	6 839	7 308
Ouvrages d'ingénierie et transport aérien et routier [3]	0	0	0	0	2	2	72	79
Installations maritimes et sites aquatiques [4]	759	333	106 617	118 742	1 289	883	271 067	297 451
Bureaux et locaux commerciaux et industriels [5]	31	24	13 078	14 960	39	33	14 666	16 384
Autres [6]	14	4	2 149	2 312	18	8	3 095	3 495
Total	**818**	**370**	**124 938 $**	**139 497 $**	**1 410**	**983**	**307 526 $**	**337 923 $**

5. Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

a) Assainissement des sites contaminés (suite)

1. Contamination principalement associée à l'entreposage et à la manipulation des combustibles, p. ex., déversements accidentels liés aux cuves de stockage des combustibles ou aux anciennes pratiques de manipulation des combustibles, comme les hydrocarbures pétroliers, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène).

2. Contamination associée aux anciennes décharges ou à la lixiviation des matériaux déposés dans les décharges, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, autres contaminants organiques, etc.

3. Contamination associée à l'exploitation d'actifs tel qu'aéroports, chemins de fer et routes où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets, les installations de formation en lutte contre les incendies et les aires de stockage de produits chimiques ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, BTEX et autres contaminants organiques.

4. Contamination associée à l'exploitation des biens maritimes, comme les installations portuaires, les ports, les systèmes de navigation, les stations de phare, les stations hydrométriques, où les activités comme l'entreposage et la manipulation des combustibles, l'utilisation de peinture à base de métaux sur les stations de phare ont entrainé une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et autres contaminants organiques. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

5. Contamination associée à l'exploitation d'installations de bureaux/commerciales/industrielles où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.

6. Contamination provenant d'autres sources, comme l'utilisation de pesticides, d'herbicides ou d'engrais aux sites agricoles, l'utilisation de BPC, les zones d'entrainement à la lutte contre les incendies, les champs de tir et les installations d'entrainement, etc.

Durant l'année, 49 sites (112 sites en 2025) ont été fermés ou mis à zéro, car ils ont été soit assainis, soit évalués et ne répondent plus aux critères de comptabilisation d'un passif.

Les efforts continus du Ministère concernant l'évaluation des sites contaminés peuvent entrainer des éléments de passif environnemental supplémentaires.

b) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Ministère a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisation pour le retrait de l'amiante et autres matières dangereuses dans les bâtiments, les obligations de fermeture et post-fermeture associée aux autres travaux et infrastructures, l'enlèvement des améliorations locatives et les activités de mise hors service liées aux navires et embarcations.

5. Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

b) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Ministère sont comme suit :

	2026					2025
(en milliers de dollars)	Bâtiments	Travaux et infrastructure	Améliorations locatives	Navires et embarcations [2]	Total	Total
Solde d'ouverture	**53 927 $**	**171 255 $**	**9 627 $**	**197 230 $**	**432 038 $**	**513 107 $**
Nouveaux passifs	-	2 002	140	-	2 141	4 362
Passifs réglés	(19 843)	(9 661)	-	(199 686)	(229 189)	(2 900)
Révisions des estimations	(2 354)	(1 633)	(470)	-	(4 457)	(101 980)
Charge de désactualisation [1]	1 161	1 521	253	2 456	5 390	19 449
Solde de clôture	**32 891 $**	**163 483 $**	**9 549 $**	**- $**	**205 923 $**	**432 038 $**

(1) La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

(2) Tous les passifs liés aux navires et aux embarcations ont été transférés au MDN à compter du 2 septembre 2025.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 334 667 789 $ (657 030 457 $ au 31 mars 2025).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	2026	2025
Taux d'actualisation	2.59% à 3.95%	2,44 % à 3,27 %
Période d'actualisation et période du règlement :		
Bâtiments	1 à 49 ans	1 à 50 ans
Travaux et infrastructure	1 à 67 ans	1 à 68 ans
Améliorations locatives	1 à 51 ans	1 à 52 ans
Navires et embarcations	1 à 22 ans	2 à 22 ans
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %

6. Revenus (suite)

Le Ministère dispose des principaux types de revenus suivants : la vente de biens et services, les revenus divers et les revenus gagnés pour le compte du gouvernement. La vente des biens et services est comptabilisée lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus divers comprennent les amendes, les revenus d'activités en lien à la pollution par les hydrocarbures et les saisies et confiscations. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus significatifs du Ministère :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Vente de biens et services		
Licences et permis (avec contrepartie)	46 589 $	45 689 $
Droits de services maritimes (avec contrepartie)	20 523	45 910
Autres (avec et sans contrepartie)	810	1 135
Total des ventes de biens et services	**67 922**	**92 734**
Revenus divers		
Amendes (sans contrepartie)	(1 763)	7 122
Activités d'intervention en lien à la pollution d'hydrocarbures (avec contrepartie)	1 638	2 127
Autres (avec et sans contrepartie)	2 343	1 155
Total des revenus divers	**2 218**	**10 404**
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement (avec et sans contrepartie)	(51 189)	(57 228)
Total des revenus [1]	**18 951 $**	**45 910 $**

[1] Le Ministère n'a aucun revenu non récurrent significatif.

7. Revenus reportés

Les revenus reportés pour les permis de pêche représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant des droits reçus avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés dans la période où les charges sont engagées ou le service exécuté.

7. Revenus reportés (suite)

Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Solde d'ouverture	**4 957 $**	**6 569 $**
Montants reçus	6 179	4 957
Revenus constatés	(4 956)	(6 569)
Solde de clôture brut	**6 180**	**4 957**
Revenus reportés détenus pour le compte du gouvernement	(6 180)	(4 957)
Solde de clôture net	**– $**	**– $**

8. Autres passifs

Les autres passifs représentent des fonds reçus par le Ministère en vertu de règlements ou d'ententes de partage des coûts ou des fonds destinés à des projets. Voici une description détaillée des transactions liées à ces comptes :

(en milliers de dollars)	1 avril 2025	Recettes et autres crédits	Paiements et autres imputations	Transfert à un autre ministère	31 mars 2026
Dépôts relatifs à des projets de recherche	8 110 $	2 773 $	(2 373 $)	5 028 $	**3 482 $**
Ententes fédérales-provinciales à coûts partagés	33 069	15 667	(36 608)	356	**11 772**
Vente d'actifs saisis — *Loi sur les pêches*	3 448	1 560	(334)	-	**4 674**
Dépôts de garantie d'entrepreneurs	679	216	(309)	-	**586**
Total des autres passifs	**45 306 $**	**20 216 $**	**(39 624 $)**	**5 384 $**	**20 514 $**

Dépôts relatifs à des projets de recherche : Ce compte sert à comptabiliser les contributions reçues d'organisations et de particuliers pour des travaux de recherche.

Ententes fédérales-provinciales à coûts partagés : Ce compte sert à comptabiliser les sommes reçues des provinces dans le cadre d'ententes de partage des coûts de programmes. Les fonds sont déboursés selon les ententes.

8. Autres passifs (suite)

Vente d'actifs saisis : Ce compte sert à comptabiliser les produits de la vente d'actifs saisis par le Ministère de personnes qui contreviennent à la *Loi sur les pêches*. Les sommes ainsi perçues sont retenues dans le Trésor jusqu'à ce que les litiges soient résolus par la Ministre des Pêches ou par les tribunaux.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs : Ce compte sert à comptabiliser les sommes retenues afin de s'assurer que les engagements des entrepreneurs sous contrats sont respectés, pour protéger les intérêts des sous-traitants, des sous-traitants de deuxième niveau et des fournisseurs, et pour protéger la Couronne contre toute perte qui pourrait être encourue si un soumissionnaire n'honore pas un contrat.

9. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2025-2026 s'élève à 119 447 985 $ (142 514 230 $ en 2024-2025). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,02 fois pour 2024-2025) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2024-2025) les cotisations des employés.

La responsabilité du Ministère relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

9. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Obligation au titre des prestations constituées — début de l'exercice	**29 405 $**	**28 788 $**
Charge pour l'exercice	(19 722)	4 364
Prestations versées pendant l'exercice	5 778	(3 747)
Obligation au titre des prestations constituées — fin de l'exercice	**15 461 $**	**29 405 $**

10. Passif éventuel

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du Ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le Ministère a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour laquelle un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 95 355 000 $ au 31 mars 2026 (86 163 000 $ au 31 mars 2025).

10. Passif éventuel (suite)

Les processus de négociation liés ou non aux traités sont menées par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) avec le Ministère des Pêches et des Océans Canada en tant que responsable principale sur les questions relatives à la pêche et à la sécurité maritime. Ces négociations ont lieu dans des régions du pays où les droits et les titres ancestraux n'ont pas été résolus par un traité ou par d'autres moyens légaux.

Il y a actuellement 50 cas en cours de tous types, y compris des discussions sur la Reconnaissance des droits des peuples autochtones et l'autodétermination.

11. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Ministère :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Débiteurs — autres ministères et organismes fédéraux	20 745 $	25 785 $
Débiteurs — parties externes	90 382	112 469
Avances comptables	286	586
Sous-total	**111 413**	**138 840**
Provision pour moins-value	(3 286)	(10 105)
Débiteurs et avances bruts	**108 126**	**128 735**
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(72 312)	(81 484)
Débiteurs et avances nettes	**35 814 $**	**47 251 $**

11. Débiteurs et avances (suite)

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs de parties externes et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Débiteurs des parties externes		
Non en souffrance	32 246 $	65 762 $
Nombre de jours de retard		
1 à 30	114	1 014
31 à 60	677	1 312
61 à 90	47	123
91 à 365	533	2 062
Plus de 365	31 241	41 776
Dépréciés	-	420
Total partiel	**64 858**	**112 469**
Moins : Provision pour moins-value	(3 286)	(10 105)
Total	**61 572 $**	**102 364 $**

12. Prêts

Le tableau suivant présente les détails des soldes débiteurs des prêts recouvrables du Ministère :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Prêts	68 004 $	58 997 $
Moins : Provision pour prêts	(11 249)	(10 907)
Prêts bruts	**56 755**	**48 090**
Prêts détenus pour le compte du gouvernement	(56 755)	(48 090)
Prêts nets	**– $**	**– $**

Les prêts du Ministère sont des contributions remboursables inconditionnelles qui sont essentiellement des prêts visant à stimuler le développement économique. Les contributions remboursables inconditionnelles du Ministère ne portent pas intérêt et ont des modalités de remboursement annuelles de 5 à 10 ans.

13. Gestion du risque

Le Ministère est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière.

L'exposition maximale du Ministère au risque de crédit au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025 correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers.

Le Ministère a déterminé qu'il n'y a pas de concentration importante de risque de crédit lié aux débiteurs de parties externes. Une analyse chronologique de ces actifs financiers et des provisions pour moins-value associées utilisées afin de refléter ces comptes à leur valeur recouvrable nette est présentée à la note 11.

Le Ministère assume intentionnellement le risque de contrepartie lié à certains prêts en cours à des conditions avantageuses afin de soutenir divers objectifs stratégiques. Des provisions pour moins-value sont appliquées en conséquence pour refléter ces comptes à leur valeur recouvrable nette.

(b) Risque lié au marché :

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque lié au marché comprend le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

i) Risque de change

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du taux de change.

Le Ministère a déterminé qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de change lié aux instruments financiers libellés en devises étrangères.

13. Gestion du risque (suite)

(b) Risque lié au marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les prêts en cours du Ministère ne portent pas d'intérêts. Bien que la juste valeur de ces instruments financiers soit touchée par les variations des taux d'intérêt du marché, il n'y a aucune incidence sur les états financiers du Ministère puisque ces éléments sont évalués au coût.

(c) Risque de liquidité

Il s'agit du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Comme le financement des passifs financiers du Ministère provient du Trésor public, son exposition au risque de liquidité est totalement atténuée.

14. Charges payées d'avance

Le tableau suivant présente les détails des charges payées d'avance du Ministère :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Stratégie nationale de construction navale	**188 587 $**	**228 000 $**

Le Ministère a comptabilisé des charges payées d'avance en 2025-2026 liées à un contrat de navire brise-glace.

15. Stocks

Le tableau suivant présente les détails des stocks du Ministère :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Stocks conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure	**- $**	**110 932 $**

Le solde des stocks a été entièrement transféré au ministère de la Défense nationale le 2 septembre 2025, conformément à un décret. Par conséquent, le Ministère ne présente plus de solde de stocks lié à ces actifs au 31 mars 2026.

16. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	10 à 40 ans
Travaux et infrastructure	10 à 100 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail ou la durée de vie utile, selon la plus courte des deux
Matériel informatique	3 à 10 ans
Logiciels informatiques	2 à 10 ans
Machines et matériel	3 à 30 ans
Aéronefs	20 à 40 ans
Automobiles	7 à 15 ans
Autres véhicules	6 à 20 ans
Navires et embarcations	20 à 40 ans

16. Immobilisations corporelles (suite)

(en milliers de dollars)	Coûts					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
Catégorie d'immobilisation	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2026	2025
Terrain	27 541 $	- $	597 $	(5 342 $)	22 796 $	- $	- $	- $	- $	- $	22 796 $	27 541 $
Bâtiments	1 128 049	595	8 540	(456 002)	681 182	(678 939)	(48 746)	(57)	247 732	(480 009)	201 173	449 111
Traveaux et infastructure	3 835 583	124	122 761	(550 750)	3 407 718	(1 935 626)	(88 550)	(756)	252 081	(1 772 852)	1 634 866	1 899 957
Machines et matériel	112 529	2 875	963	(85 858)	30 509	(68 026)	(3 373)	531	52 514	(18 354)	12 155	44 502
Informatique	202 225	-	9 329	(76 432)	135 121	(157 237)	(12 237)	(4)	60 658	(108 819)	26 302	44 988
Autre matériel	575 292	12 749	5 538	(384 668)	208 911	(346 594)	(18 442)	(705)	215 492	(150 250)	58 661	228 697
Navires et embarcations	4 777 478	131	14 314	(4 720 530)	71 394	(2 288 802)	(71 739)	(487)	2 314 607	(46 421)	24 972	2 488 676
Aéronefs	288 261	217	14 452	(301 945)	985	(98 256)	(5 128)	(53)	103 122	(314)	670	190 005
Véhicules	145 462	8 581	3 989	(83 421)	74 611	(72 308)	(8 532)	(529)	43 791	(37 578)	37 033	73 153
Améliorations locatives	668 122	-	2 112	(312 874)	357 360	(440 516)	(10 068)	(24)	207 653	(242 954)	114 406	227 606
Travaux en cours	4 152 962	1 040 538	(173 212)	(4 493 128)	527 161	-	-	-	-	-	527 161	4 152 962
Total	**15 913 503 $**	**1 065 810 $**	**9 383 $**	**(11 470 950 $)**	**5 517 747 $**	**(6 086 305 $)**	**(266 814 $)**	**(2 084 $)**	**3 497 652 $**	**(2 857 551 $)**	**2 660 196 $**	**9 827 198 $**

Des différences peuvent être dues à des arrondissements.

(1) L'acquisition d'immobilisations corporelles, incluses dans la catégorie « Travaux en cours », comprennent principalement des actifs en construction, tels que les projets de navires et d'hélicoptères et les projets d'amélioration des ports pour petits bateaux.

17. Situation financière nette ministérielle

Une partie de la situation financière nette du Ministère est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

Le compte des amendes supplémentaires - *Loi sur les pêches* et des règlements y afférant a été établi afin de consigner les amendes imposées par les tribunaux en application de la Loi. Le solde du compte doit être utilisé pour des mesures correctives ou préventives liées à l'habitat du poisson, ainsi que pour la promotion d'une gestion, d'un contrôle, d'une conservation et d'une protection appropriés des pêches ou de l'habitat du poisson.

Le compte des amendes supplémentaires - *Loi sur les espèces en péril* et des règlements y afférant a été établi afin de consigner les amendes imposées par les tribunaux en application de la Loi. Le solde du compte est destiné à permettre des recherches sur la protection de l'espèce sauvage à l'égard de laquelle l'infraction a été commise.

Voici les opérations portées aux comptes mentionnés ci-dessus :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Fonds réservés — Compte des amendes supplémentaires		
Loi sur les pêches		
Solde, début de l'exercice	**2 429 $**	**2 421 $**
Revenus	61	29
Charges	(27)	(21)
Solde, fin de l'exercice	**2 463**	**2 429**
Loi sur les espèces en péril		
Solde, début de l'exercice	**35**	**35**
Revenus	-	–
Charges	-	–
Solde, fin de l'exercice	**35**	**35**
Solde total, fin de l'exercice — Fonds réservés	**2 498**	**2 464**
Fonds non réservés	2 185 372	8 735 304
Situation financière nette ministérielle — fin de l'exercice	**2 187 870 $**	**8 737 768 $**

18. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations pluriannuels importants en vertu desquels le Ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes.

Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2027	2028	2029	2030	2031 et ultérieurs	Total
Achats	28 940 $	28 940 $	28 940 $	7 721 $	- $	**94 541 $**
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	**-**
Total	**28 940 $**	**28 940 $**	**28 940 $**	**7 721 $**	**- $**	**94 541 $**

19. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentées comprennent également les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées par, ou sous contrôle commun avec, un membre des principaux dirigeants ou un membre de sa famille proche. Le Ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Ministère a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)	2026	2025
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	109 292 $	128 678 $
Installations	53 684	59 196
Services juridiques	4 568	3 802
Indemnisation des accidentés du travail	493	665
Total	**168 037 $**	**192 341 $**

19. Opérations entre apparentés (suite)

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères (suite)
Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en milliers de dollars)	2026	2025
Charges	429 405 $	562 640 $
Revenus	15 $	4 $

Les charges et les revenus inscrits à la section b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section a).

20. Éléments d'actif et de passif transférés (à)/d'autres ministères gouvernementaux

a) Transferts avec d'autres ministères fédéraux
Au cours de l'exercice, le Ministère a transféré des immobilisations corporelles à l'Agence de la santé publique du Canada, à Services publics et Approvisionnement Canada, à Parcs Canada, au ministère des Finances du Canada, à Transports Canada, à la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique, et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ce qui a eu une incidence nette de 1,546 million de dollars (augmentation de 614 milliers de dollars en 2024-2025) sur la situation financière nette ministérielle. Ces transferts ont touché les catégories des machines et matériel, des navires et embarcations, des autres véhicules, des ouvrages et infrastructures, des terrains, des améliorations locatives et des autres équipements en 2025-2026 (machines et matériel, navires et embarcations, matériel informatique, autres véhicules et autres équipements en 2024-2025). Le Ministère a également transféré des trop-payés de salaire et des avances salariales d'urgence, ce qui a entraîné une incidence nette de 14 milliers de dollars (268 milliers de dollars en 2024-2025) en diminution de la situation financière nette ministérielle.

20. Éléments d'actif et de passif transférés (à)/d'autres ministères gouvernementaux (suite)

a) Transferts avec d'autres ministères fédéraux (suite)

(en milliers de dollars)	2026	2025
Immobilisations corporelles (note 16)	(1 546 $)	(614 $)
Avances salariales d'urgence et trop payées de salaire	(14)	(268)
Impact sur la situation financière nette ministérielle	**(1 560 $)**	**(882 $)**

b) Transfert de la Garde côtière canadienne au ministère de la Défense nationale

À compter du 2 septembre 2025, le ministère des Pêches et des Océans a transféré au ministère de la Défense nationale la responsabilité de la Garde côtière canadienne, y compris la garde des actifs et des passifs connexes, conformément au décret C.P. 2025-0639. En conséquence, les actifs et passifs suivants ont été transférés au ministère de la Défense nationale le 2 septembre 2025 :

(en milliers de dollars)	2026
Actifs	
Débiteurs et avances	(15 760 $)
Charges payées d'avance	(228 000)
Stocks	(110 932)
Immobilisations corporelles	(7 927 770)
Total des actifs transférés	**(8 282 461)**
Passif	
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	229 190
Autres dettes	(347 191)
Créditeurs et charges à payer	(12 719)
Total des passifs transférés	**(130 720)**
Adjustment de la situation financière nette ministérielle	**(8 413 181 $)**

21. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles du Ministère. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Pêches	Écosystèmes aquatiques	Navigation maritime	Opérations maritimes et intervention	Services internes	**2026**	**2025**
Paiements de transfert							
Premières Nations et Inuits	7 645 $	260 031 $	289 $	6 674 $	- $	274 639 $	254 544 $
Organismes sans but lucratif	36 383	85 700	78	5 628	150	127 939	139 974
Particuliers	444 667	1 586	(6)	-	-	446 247	309 586
Autres pays et organisations internationales	3 664	345	-	-	-	4 009	3 412
Industrie	32 441	-	-	-	-	32 441	32 883
Total des paiements de transfert	**524 800**	**347 662**	**361**	**12 302**	**150**	**885 275**	**740 399**
Charges de fonctionnement							
Salaires et avantages sociaux	524 492	252 744	103 173	230 766	255 842	1 367 017	1 787 709
Services professionnels et spéciaux	128 018	29 527	19 647	415 583	115 832	708 607	(297 995)
Amortissement des immobilisations corporelles	88 439	8 343	14 671	74 705	80 657	266 815	350 675
Services de réparation et d'entretien	56 668	2 202	3 241	21 252	21 880	105 243	162 682
Services publics, fournitures, approvisionnements et carburants	35 595	6 394	10 925	26 063	6 072	85 049	129 817
Voyages, réinstallations et fret	20 563	8 324	4 381	13 769	3 475	50 512	74 214
Machines et matériel	18 674	9 315	7 881	317 140	13 057	366 067	(235 182)
Locations	12 688	6 454	6 495	7 126	15 797	48 560	63 586

21. Information sectorielle (suite)

(en milliers de dollars)	Pêches	Écosystèmes aquatiques	Navigation maritime	Opérations maritimes et intervention	Services internes	2026	2025
Services de télécommunication	1 779	222	1 140	755	11 824	15 720	2 700
Services d'information	12 383	1 776	432	248	2 496	17 335	12 150
Paiements versés en remplacement d'impôt aux municipalités	-	-	-	-	10 260	10 260	13 538
Passifs éventuels	(166 572)	16	2	127	(126 276)	(292 703)	33 212
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	-	-	-	(169 271)	(169 271)	2 312
Autres	(5 054)	(1 975)	3 513	(699 596)	(12 183)	(715 295)	1 113 492
Total des charges de fonctionnement	**727 673**	**323 342**	**175 501**	**407 938**	**229 462**	**1 863 916**	**3 212 910**
Total des charges	**1 252 473**	**671 004**	**175 862**	**420 240**	**229 612**	**2 749 191**	**3 953 309**
Revenus							
Vente de biens et de services	43 537	107	24 136	94	48	67 922	92 733
Autres	(1 127)	64	443	1 737	1 100	2 217	10 403
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(44 117)	(113)	(4 044)	(1 785)	(1 130)	(51 189)	(57 228)
Total des revenus	**(1 707)**	**58**	**20 535**	**46**	**18**	**18 950**	**45 908**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**1 254 180 $**	**670 946 $**	**155 327 $**	**420 194 $**	**229 594 $**	**2 730 241 $**	**3 907 401 $**

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2025 À 2026 (NON-AUDITÉ)

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la Direction (non audité)

Pour l’exercice terminé le 31 mars 2026

Table des matières

1. Introduction

2. Système ministériel de contrôle interne sur les rapports financiers

 2.1 Gestion du contrôle interne

 2.2 Arrangements de services pertinents aux états financiers

3. Résultats de l’évaluation ministérielle pour l’exercice 2025-2026

4. Plan d’action ministériel pour le prochain exercice et les exercices suivants

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la Direction (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

1. Introduction

Le présent document fournit des renseignements sommaires sur les mesures prises par Pêches et Océans Canada pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris l'information sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les principales responsabilités du Ministère se trouvent dans le Plan ministériel pour l'exercice 2025-2026 (Plan ministériel 2025-2026) et le Rapport sur les résultats ministériels pour l'exercice 2024-2025 (Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025).

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

Pêches et Océans Canada dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilisation bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation ministérielle et la surveillance de son système global de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion du contrôle interne est en place et comprend :

- Les structures de responsabilisation organisationnelle en ce qui a trait à la gestion du contrôle interne à l'appui d'une saine gestion financière, y compris les rôles et responsabilités des cadres supérieurs du Ministère en matière de gestion du contrôle dans leurs secteurs de responsabilité;
- Les valeurs et l'éthique ;
- La communication et la formation continues sur les exigences législatives et stratégiques en matière de saine gestion et de contrôle financier ;
- La surveillance et des mises à jour régulières de la gestion du contrôle interne, ainsi que la communication des résultats d'évaluation et des plans d'action connexes au sous-ministre et à la haute direction du Ministère et, le cas échéant, au Comité ministériel de vérification.

Le Comité ministériel de vérification est un comité consultatif indépendant du sous-ministre. Il est chargé de conseiller le sous-ministre sur la pertinence et le fonctionnement des cadres et processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Ministère.

2.2 Ententes de services pertinentes aux états financiers

Pêches et Océans Canada compte sur d'autres ministères pour traiter certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers, comme le présentent les paragraphes suivants.

Ententes de services communs

- Services publics et Approvisionnement Canada administre de façon centralisée la rémunération et l'approvisionnement des biens et des services conformément à la délégation de pouvoirs de Pêches et Océans Canada, et fournit des services d'hébergement;
- Services partagés Canada fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI);
- Le ministère de la Justice offre des services juridiques; et
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit des renseignements liés à l'assurance dans le secteur public et administre de façon centralisée le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux prévus par la loi.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent consulter les annexes des ministères susmentionnés pour mieux comprendre les systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers liés à ces services particuliers.

Dispositions particulières :

Un fournisseur de services externe, en vertu d'un contrat conclu avec le gouvernement du Canada, administre certaines activités au nom du Ministère. Ce fournisseur de services externe a l'autorité et la responsabilité de veiller à ce que certaines opérations et informations soient traitées conformément aux modalités et conditions établies par le programme du Ministère et qu'elles soient adéquatement consignées dans les états financiers. Par conséquent, les procédures de contrôle du fournisseur de services externe sont utilisées comme mécanisme d'assurance. Les fournisseurs de services externes sont les suivants :

- Services publics et Approvisionnement Canada fournit à Pêches et Océans Canada des services de facturation, de services bancaires, de traitement électronique des fonds et des services de paiement semblables pour une partie importante des revenus provenant des permis de pêche commerciale et des frais de services maritimes par l'entremise du bouton d'achat du receveur général (BARG);
- Services publics et Approvisionnement Canada fournit à Pêches et Océans Canada une plateforme d'accès à son système de gestion des dossiers des ressources humaines (MesRHGC);
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à Pêches et Océans Canada une plateforme en tant que service afin que le Ministère puisse exploiter le système financier S/4HANA de SAP pour saisir et déclarer toutes les opérations financières.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle pour l'exercice 2025-2026

Le tableau suivant résume l'état des activités de surveillance continue selon le plan de rotation de l'exercice précédent.

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2025-2026

Plan de surveillance continue par rotation de l'exercice précédent pour l'exercice en cours	État
Immobilisations corporelles	Terminé comme prévu; mesures correctives en cours.
Clôture financière	Terminé comme prévu; mesures correctives en cours.
Passifs éventuels	Terminé comme prévu; mesures correctives en cours.
Inventaire	Reporté. L'examen des contrôles liés à l'inventaire a été reporté en raison de la transition en cours de la Garde côtière canadienne (GCC) et des répercussions qui en découlent sur l'environnement de gestion de l'inventaire. Cet examen sera réalisé au cours d'un cycle futur.
Délégation de pouvoirs	Terminé comme prévu; mesures correctives en cours.
Planification et budgétisation	Terminé comme prévu; mesures correctives en cours.
Administration de la paye	Terminé comme prévu; mesures correctives en cours.

Nouveaux contrôles clés ou contrôles clés modifiés de manière significative :

Au cours de l'exercice financier en cours, aucun nouveau contrôle clé ni aucun contrôle clé existant modifié de manière significative n'a nécessité une réévaluation.

Programme de surveillance continue :

Le programme de surveillance continue fondé sur les risques du Ministère est conçu pour surveiller en permanence l'efficacité des contrôles internes liés à l'information financière. Le programme comprend :

- Une évaluation effectuée selon un cycle de rotation des contrôles à l'échelle de l'organisation, des contrôles généraux liés à la TI et des contrôles des processus opérationnels, selon un cycle de surveillance continue de cinq ans. Chaque processus fait l'objet d'un examen complet selon la fréquence établie en fonction du niveau de risque qui lui est attribué;
- Une évaluation annuelle fondée sur les risques, dont les résultats servent à mettre à jour le programme de surveillance continue et à déterminer les examens de suivi à réaliser au cours de l'exercice visé.

Dans le cadre de son plan de surveillance continue fondé sur un cycle de rotation, le Ministère a terminé la réévaluation des contrôles financiers liés aux processus opérationnels des immobilisations corporelles, de la clôture financière, des passifs éventuels, de la planification et de la budgétisation ainsi que de l'administration de la paye. De plus, le Ministère a effectué un examen ciblé de la délégation de pouvoirs. La réévaluation de l'inventaire a été reportée en raison de la transition de la GCC vers le ministère de la Défense nationale (MDN) et du transfert de tout l'inventaire du Ministère. Des travaux supplémentaires sont nécessaires avant qu'une évaluation complète de l'environnement de gestion de l'inventaire puisse être réalisée.

Dans l'ensemble, les contrôles clés testés se sont révélés efficaces. Lorsque des problèmes ont été identifiés, les responsables des processus opérationnels ont élaboré des plans d'action pour les résoudre. Aucune lacune importante en matière de contrôle qui pourrait entraîner des anomalies significatives dans les états financiers du Ministère n'a été relevée. Les domaines suivants ont été identifiés comme nécessitant des améliorations supplémentaires, avec des mesures additionnelles actuellement mises en œuvre et surveillées :

- **Immobilisations corporelles** : Les améliorations comprennent le renforcement des contrôles liés aux pouvoirs délégués et aux accès, des pratiques de documentation, des activités de vérification des immobilisations ainsi que de la surveillance et de l'enregistrement des opérations liées aux immobilisations corporelles.

- **Clôture financière :** Les mesures mises en œuvre comprennent le renforcement des pratiques de conservation de la documentation, des contrôles liés aux autorisations et aux accès aux systèmes, ainsi qu'une surveillance accrue des principales activités de clôture financière.
- **Passifs éventuels :** Des mesures sont prises pour renforcer les pratiques de documentation.

- **Délégation de pouvoirs :** Des mesures sont mises en œuvre afin de renforcer les contrôles d'accès et d'assurer l'harmonisation entre les pouvoirs délégués et les responsabilités attribuées.
- **Planification et budgétisation :** Des initiatives sont en cours afin de renforcer les approbations exercées en vertu des pouvoirs délégués et d'améliorer la gestion des accès.
- **Administration de la paye :** Les améliorations comprennent le renforcement des pratiques liées à la délégation de pouvoirs et à la gestion des accès, l'amélioration de la conservation de la documentation ainsi qu'une surveillance accrue des principales activités d'administration de la paye.

Le statut du plan d'action est suivi par l'équipe des contrôles internes afin de s'assurer que les mesures correctives sont mises en œuvre dans un délai raisonnable.

4. Plan d'action ministériel pour le prochain exercice et les exercices suivants

Le tableau suivant présente le plan de surveillance continue par rotation du Ministère pour les cinq prochains exercices.

Plan de rotation des activités de surveillance continue

Principaux domaines de contrôle	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Contrôles au niveau de l'entité	Non	Non	Oui	Non	Non
Immobilisations corporelles	Non	Oui	Non	Oui	Non
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations	Non	Oui	Non	Non	Oui
Clôture financière	Non	Non	Oui	Non	Non
Passifs éventuels	Non	Non	Non	Non	Oui
Recettes liées aux permis de pêche	Oui	Non	Non	Oui	Non
Approvisionnement au paiement	Oui	Non	Oui	Non	Non
Inventaire	Non	Non	Oui	Non	Non
Responsabilité environnementale	Non	Non	Oui	Non	Non
Délégation de pouvoirs	Non	Oui	Non	Oui	Non
Subventions et contributions	Non	Oui	Non	Non	Oui
Contrôles généraux liés à la technologie de l'information	Oui	Non	Oui	Non	Oui

Planification et budgétisation	Non	Non	Non	Non	Oui
Prévision	Oui	Non	Non	Non	Non
Attestation du dirigeant principal des finances (DPF)	Non	Non	Non	Oui	Non
Établissement des coûts	Non	Oui	Non	Non	Oui
Planification des investissements	Oui	Non	Non	Non	Non
Administration de la paye	Non	Non	Oui	Non	Non